

Ceci est une communication marketing.

Fiche d'information | 28 février 2022

Vanguard SRI European Stock Fund

EUR Acc

Date de création: 29 juin 2010

Encours total (million) 437 € | Encours classe d'actifs (million) 298 € au 28 février 2022

| Souscription initiale minimum | ISIN | SEDOL | Bloomberg | Structure d'investissement | SRRI† | Code de l'indice | Domicile | Règlement | Fréquence de négociation (heure limite) |
|-------------------------------|--------------|---------|-----------|----------------------------|-------|------------------|----------|-----------|---|
| 1 000 000 | IE00B526YN16 | B526YN1 | VGSESI | UCITS | 6 | TAWNT06E | Irlande | T+2 | Quotidienne (11:00 heure d'Irlande) |

Le Montant des frais courants (MFC)† 0,14 %

†Le Montant des frais courants (MFC) englobe les frais administratifs, juridiques, réglementaires, d'audit, de dépositaire et d'enregistrement encourus au titre des Fonds.

Objectifs et politique d'investissement

- Le Fonds utilise une approche de gestion passive - ou gestion indicielle - et vise à fournir une croissance du capital à long terme en cherchant à atteindre la performance de l'indice FTSE Developed Europe Index (l'« Indice »).
- L'Indice est composé de titres de grandes et moyennes entreprises des marchés développés en Europe.
- Le Fonds met en avant les caractéristiques environnementales et sociales en excluant des entreprises de son portefeuille en fonction de l'impact de leur conduite ou de leurs produits sur la société et/ou l'environnement. Pour ce faire, il ne faut pas détenir dans l'Indice d'actions de sociétés qui ne répondent pas à des critères spécifiques de « responsabilité sociale ».
- Le Fonds vise à : 1. Faire correspondre les expositions aux facteurs de risque de l'Indice en investissant dans un échantillon représentatif des titres qui composent l'Indice, à l'exclusion de tout titre ne répondant pas aux critères d'investissement socialement responsable. Les critères prennent en considération les facteurs environnementaux, sociaux et éthiques déterminés par le fournisseur de l'Indice et excluent les titres qui violent les principes du Pacte Mondial de l'ONU (« UNGC ») et les titres de sociétés impliquées dans la fabrication d'armes controversées et de produits du tabac. 2. Rester investi intégralement, sauf dans des conditions extraordinaires de marché, politiques ou similaires.
- Le processus de filtrage ISR, qui exclut les composantes de l'Indice qui sont ou ont été engagées dans des activités entraînant de graves violations du Pacte Mondial de l'ONU, est conforme aux caractéristiques mises en avant par le Fonds.
- Le processus de filtrage ISR peut également appliquer d'autres critères si nécessaire dans l'élaboration des filtres « socialement responsables », notamment le fait d'éviter de posséder des sociétés qui sont impliquées dans, ou sont considérées (par le fournisseur de l'indice) comme tirant des revenus de la production d'armes controversées telles que les munitions à fragmentation, les mines terrestres, les armes biochimiques et nucléaires et celles impliquées dans la fabrication et la distribution de produits du tabac.
- Le processus de filtrage ISR est une méthodologie prédéterminée, basée sur des règles, appliquée à l'Indice de manière objective par le fournisseur de l'Indice, qui aboutit à une liste d'exclusion ISR des sociétés qui ont échoué au processus de filtrage. La liste d'exclusion ISR est ensuite fournie au Gestionnaire d'Investissement. Le Gestionnaire d'Investissement retire les titres des sociétés figurant sur la liste d'exclusion ISR de la liste des titres de l'Indice éligibles à l'investissement par le Fonds. Si le Fonds détient des titres d'une société qui est ajoutée à la liste d'exclusion ISR, le Gestionnaire d'Investissement cherchera à vendre les titres non éligibles dès que possible, en tenant compte de l'intérêt des Actionnaires.
- L'implication des sociétés dans les produits et leur conduite est contrôlée chaque année par le fournisseur de l'Indice et à mesure que de nouvelles données sont mises à sa disposition.

Gestionnaire de portefeuille

Vanguard Global Advisers, LLC
Europe Equity Index Team

‡ Indicateur Synthétique de Risque et de Rendement

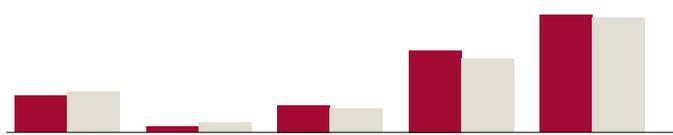
Ce produit met en avant, entre autres, des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques. Ce produit a été classé comme fonds de l'Article 8 conformément aux exigences du Règlement européen SFDR.

Vanguard SRI European Stock Fund

EUR Acc

Résumé de la performance**

EUR—Vanguard SRI European Stock Fund
Indice de référence — FTSE Developed Europe Index



| | 01 mars 2017 28 fév 2018 | 01 mars 2018 28 fév 2019 | 01 mars 2019 29 fév 2020 | 01 mars 2020 28 fév 2021 | 01 mars 2021 28 fév 2022 |
|---------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Fonds (Après frais (net)) | 4,77 % | 0,77 % | 3,53 % | 10,67 % | 15,26 % |
| Indice de référence | 5,23 % | 1,21 % | 3,04 % | 9,55 % | 14,86 % |

| Performance** | 1 mois | Trimestre | Depuis le début de l'année | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans | Depuis le lancement |
|---------------------------|---------|-----------|-------------------------------|---------|--------|--------|--------|------------------------|
| Fonds (Après frais (net)) | -3,17 % | -1,81 % | -6,73 % | 15,26 % | 9,71 % | 6,87 % | 8,18 % | 8,03 % |
| Indice de référence | -3,12 % | -1,27 % | -6,36 % | 14,86 % | 9,04 % | 6,67 % | 8,17 % | 8,05 % |

**Dans le présent document, la performance affichée pour le(s) Fond(s) et par conséquent la performance relative par rapport à l'indice de référence peuvent subir les conséquences du swing pricing. La VNI d'un Fonds peut fluctuer en fonction des activités de souscription ou de rachat, de sorte que les frais de transaction occasionnés par ces flux de trésorerie ne soient pas imputés aux détenteurs existants d'un Fonds. Le swing pricing n'affecte en aucun cas l'indice de référence. Par conséquent, vous pourriez constater une différence entre la performance du Fonds et celle de l'indice de référence. Performances et données sont calculées sur la clôture NAV au 28 février 2022.

La performance passée ne constitue pas un indicateur fiable des résultats futurs.

La Source: Vanguard; FTSE Developed Europe Index

Principaux risques d'investissement

La valeur des actions et titres de capital associés peut être impactée par les fluctuations quotidiennes des marchés d'actions. D'autres facteurs peuvent exercer une influence, comme l'actualité politique ou économique, les résultats des sociétés et les opérations sur titre importantes. Les variations des taux de change peuvent avoir des répercussions négatives sur vos investissements.

Risque de liquidité. Une liquidité réduite signifie que le nombre d'acquéreurs ou de vendeurs est insuffisant pour permettre au Fonds de céder ou d'acquérir aisément des placements.

Risque de contrepartie. L'insolvabilité de toute organisation fournissant des services tels que la conservation des actifs, ou agissant à titre de contrepartie d'instruments dérivés ou autres, peut exposer le Fonds à des pertes financières.

Risque indiciel. Le Fonds n'est pas destiné à répliquer parfaitement la performance de l'Indice à tout moment. Toutefois, il est attendu que le Fonds fournisse des résultats d'investissement correspondant généralement, avant imputation des frais, à la performance en termes de prix et de rendement de son Indice.

Risque lié à l'échantillonnage de l'indice. Le Fonds s'appuyant sur une technique d'échantillonnage de l'indice au travers de laquelle un échantillon représentatif de titres est sélectionné pour répliquer l'Indice, il existe un risque que les titres sélectionnés pour le Fonds ne soient pas, au total, équivalents à l'Indice dans son ensemble.

Veuillez également lire la section sur les facteurs de risque du Prospectus et du Document d'Information Clé pour les Investisseurs, disponibles sur le site internet de Vanguard.

Vanguard SRI European Stock Fund

EUR Acc

Données au 28 février 2022 sauf a déclaré contraire.

Caractéristiques

| | Fonds | Indice de référence |
|--------------------------------------|-----------|---------------------|
| Nombre d'actions | 581 | 587 |
| Capitalisation boursière médiane | 44,6 Mds€ | 49,7 Mds€ |
| Ratio cours/bénéfice | 13,6 x | 13,8 x |
| Ratio cours/valeur comptable | 1,9 x | 1,9 x |
| Rendement des fonds propres | 13,2 % | 13,2 % |
| Taux de croissance des bénéficiaires | 8,3 % | 8,2 % |
| Taux de rotation | -12 % | — |
| Rendement des actions (dividende) | 2,6 % | 2,6 % |

L'approche du PTR (Taux de rotation du portefeuille) couvre l'ensemble des achats et ventes de valeurs, des souscriptions et rachats, ainsi que la moyenne des actifs nets du Fonds pour calculer le taux de rotation. Données au 31 décembre 2021.

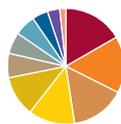
10 principaux titres

| | |
|-------------------------------------|-------|
| Nestle SA | 3,5 % |
| Roche Holding AG | 2,6 |
| ASML Holding NV | 2,4 |
| Shell plc | 2,0 |
| AstraZeneca plc | 1,8 |
| LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE | 1,8 |
| Novartis AG | 1,7 |
| Novo Nordisk A/S | 1,5 |
| TotalEnergies SE | 1,2 |
| Unilever | 1,2 |

Les 10 principales positions représentent 19,7 % de l'actif net

Données au 28 février 2022

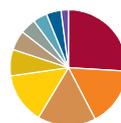
Exposition pondérée



| | | | |
|---------------------------------------|--------|----------------------------|-------|
| Services financiers | 16,6 % | Matériaux de base | 5,9 % |
| Industrie | 15,9 | Énergie | 5,9 |
| Santé | 15,1 | Services aux collectivités | 4,4 |
| Biens de consommation discrétionnaire | 12,9 | Télécommunications | 3,4 |
| Biens de consommation de base | 11,3 | Immobilier | 1,7 |
| Technologies | 6,9 | | |

Les catégories sectorielles reposent sur le système ICB (Industry Classification Benchmark), à l'exception de la catégorie « Autres » (le cas échéant), qui inclut les titres qui, pour la période de déclaration considérée, n'ont pas été classés selon ce système.

Répartition des marchés



| | | | |
|-------------|--------|----------|-------|
| Royaume-Uni | 24,7 % | La Suède | 5,2 % |
| France | 15,6 | Italie | 4,1 |
| La Suisse | 15,4 | Espagne | 3,8 |
| Allemagne | 13,4 | Danemark | 3,8 |
| Pays-Bas | 7,1 | Finlande | 2,0 |

La Source: Vanguard

Vanguard SRI European Stock Fund

EUR Acc

Informations sur les risques des investissements

La valeur des investissements et les revenus en découlant peuvent varier à la baisse comme à la hausse et il se peut que les investisseurs ne recouvrent pas l'intégralité du montant investi.

Certains fonds investissent dans les marchés émergents, qui peuvent être plus volatils que les marchés plus établis. En conséquence, la valeur de votre placement peut augmenter ou baisser.

Des placements dans des PME peuvent être plus volatils que des placements dans des grandes sociétés de premier plan bien établies.

Le Fonds peut utiliser des instruments financiers dérivés afin de réduire le risque ou le coût et/ou de générer des revenus ou une croissance supplémentaires. L'utilisation d'instruments financiers dérivés est susceptible d'augmenter ou de réduire l'exposition aux actifs sous-jacents et de susciter des fluctuations plus importantes de la valeur nette d'inventaire du Fonds. Un instrument financier dérivé est un contrat financier dont la valeur est basée sur la valeur d'un actif financier (comme une action, une obligation ou une devise) ou d'un indice de marché.

Certains instruments dérivés présentent un risque de perte supérieur quand la contrepartie du fonds manque à ses obligations de paiement. Certains fonds investissent dans des titres libellés dans différentes devises. La valeur de ces placements peut fluctuer à la hausse ou à la baisse en fonction des variations des taux de change.

Pour de plus ample informations sur les risques, veuillez consulter la section << Facteurs de risque >> du prospectus sur notre site web à l'adresse <https://global.vanguard.com>.

Glossaire des caractéristiques des fonds

La section relative aux caractéristiques des fonds ci-dessus contient un certain nombre de mesures que les investisseurs professionnels utilisent pour évaluer individuellement la valeur des actions par rapport au marché ou à la moyenne de l'indice. Ces mesures peuvent également être utilisées pour évaluer et comparer les fonds par rapport au marché en calculant les valeurs moyennes de toutes les actions détenues par le fonds et en les comparant à celles de l'indice de référence du fonds. Nous mettons à votre disposition les définitions des termes utilisés.

La capitalisation boursière médiane d'un portefeuille de fonds communs désigne le point médian de capitalisation boursière de l'ensemble des sociétés détenues au sein du portefeuille. La capitalisation boursière désigne la valeur agrégée de l'ensemble des actions d'une société.

Le ratio cours/bénéfice d'une action désigne le prix payé pour l'achat d'une part divisé par les bénéfices annuels dégagés par la société par action. Une action dont le cours s'établit à 10 livres sterling et dont le bénéfice par action l'année précédente était de 1 livre sterling, affiche un ratio cours/bénéfice de 10.

Le ratio cours/valeur comptable compare le cours d'une action sur le marché à sa valeur comptable. Il se calcule en divisant le cours de l'action à la clôture par la valeur comptable de l'action au dernier trimestre.

Le rendement des fonds propres mesure la rentabilité d'une société en indiquant le niveau de profit généré sur la base des sommes investies par les actionnaires de la société.

Le taux de croissance des bénéfices mesure la croissance du revenu net d'une société (ce qui reste des revenus après soustraction de l'ensemble des coûts) sur une période donnée (souvent une année). On peut calculer la croissance des bénéfices sur des périodes déjà écoulées ou sur des périodes futures sur la base de données estimées.

Le taux de rotation désigne la valeur totale des ventes et des achats d'actions réalisés par un fonds, déduction faite des montants de souscriptions et de rachats du fonds, exprimée en pourcentage de la valeur moyenne du fonds, sur une période donnée (généralement une année).

Caractéristiques du rendement des actions désigne la distribution effective du rendement au cours des douze derniers mois en pourcentage du cours moyen de l'unité, à la date indiquée. Il exclut tous les frais de base et les investisseurs pourraient être assujettis à des retenues d'impôt applicables à leurs distributions.

Pour plus d'information, veuillez contacter votre responsable commercial local ou:

Web: <http://global.vanguard.com>

Agent de transfert (Europe): Tel. +353 1 241 7144

Services à la clientèle (Europe): Tel. +44 (0)203 753 4305

Email: european_client_services@vanguard.co.uk

Enune Information

Les informations contenues dans le présent document ne doivent pas être considérées comme une offre d'achat ou de vente ni comme une sollicitation en vue de toute offre d'achat ou de vente de titres dans tout territoire administratif où cette offre ou sollicitation est contraire à la loi, ou auprès de toute personne à laquelle il est illégal d'effectuer une telle offre ou sollicitation, ou si la personne qui effectue l'offre ou la sollicitation n'est pas habilitée à le faire. Les informations contenues dans le présent document ne constituent en aucune manière un conseil d'ordre juridique, fiscal ou d'investissement. Dès lors, vous ne pouvez pas vous fonder sur le contenu du présent document aux fins de vos décisions d'investissement.

Vanguard Investment Series plc a été agréée en qualité d'OPCVM par la Banque centrale d'Irlande et enregistrée en vue de sa distribution publique dans certains pays de l'EEE et au Royaume-Uni. Les investisseurs potentiels sont invités à consulter le prospectus des Fonds pour davantage d'informations. Il est également recommandé aux investisseurs potentiels de consulter leurs propres conseillers sur les implications de leur décision d'investissement, sur la détention ou la cession de parts des Fonds et sur les implications de la perception de distributions au titre de ces parts en vertu de la loi du pays dans lequel ils sont assujettis à l'impôt.

Le gestionnaire de Vanguard Investment Series plc est Vanguard Group (Ireland) Limited. Vanguard Asset Management, Limited agit en qualité de distributeur de Vanguard Investment Series plc.

Pour obtenir de plus amples informations sur la politique d'investissement du fonds, veuillez consulter le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (« DICI »). Le DICI relatif à ce fonds est disponible dans les langues locales, ainsi que le prospectus, sur le site Internet de Vanguard <https://global.vanguard.com/>.

Vanguard Group (Ireland) Limited (VGIL) a mis en œuvre le règlement de l'UE sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (UE) 2019/2088 (« SFDR UE »). Vanguard a mis en place un cadre interne de classification des produits qui permet d'identifier si certains fonds Vanguard favorisent, entre autres, des caractéristiques environnementales et/ou sociales, ou si un fonds a pour objectif l'investissement durable. VGIL est tenue, le cas échéant, de communiquer des informations concernant ses politiques sur l'intégration des risques liés à la durabilité dans le processus de décision d'investissement. VGIL a mis en place un plan de transition afin d'évaluer et mettre en œuvre, le cas échéant, les principaux effets négatifs de la durabilité dans le processus d'investissement et prévoit de l'appliquer d'ici le 1er juillet 2022 (ou à une date ultérieure lorsque les normes techniques réglementaires devant être adoptées par la Commission Européenne conformément à l'Article 4(6) du Règlement entreront en vigueur) et gardera cette date d'application à l'étude.

Toute décision d'investissement dans le(s) fonds mentionné(s) dans le présent document doit tenir compte de l'ensemble des caractéristiques ou objectifs du(des) fonds décrits dans le prospectus.

Les sociétés du London Stock Exchange Group comprennent FTSE International Limited (« FTSE »), Frank Russell Company (« Russell »), MTS Next Limited (« MTS ») et FTSE TMX Global Debt Capital Markets Inc. (« FTSE TMX »). Tous droits réservés. « FTSE® », « Russell® », « MTS® », « FTSE TMX® » et « FTSE Russell », ainsi que toute autre marque de service ou marque déposée liée aux indices FTSE ou Russell, sont des marques déposées des sociétés du London Stock Exchange Group et sont utilisées par FTSE, MTS, FTSE TMX et Russell sous licence. Toutes les informations sont uniquement fournies à titre indicatif. Les sociétés du London Stock Exchange Group, ou leurs concédants de licence, n'assument aucune responsabilité en cas d'erreur ou de perte découlant de l'utilisation de la présente publication. Ni les sociétés du London Stock Exchange Group, ni l'un de leurs concédants de licence ne font de quelconque déclaration, prévision, garantie ou observation, explicite ou implicite, quant aux résultats à obtenir par l'utilisation des indices FTSE ou quant à la justesse ou convenance à quelque fin que ce soit des Indices.

L'Industry Classification Benchmark (« ICB ») est la propriété de FTSE. FTSE n'assume aucune responsabilité vis-à-vis de qui que ce soit pour toute perte ou tout dommage découlant de toute erreur ou omission dans l'ICB.

SEDOL et SEDOL Masterfile® sont des marques déposées de la London Stock Exchange Group PLC.

Les données SEDOL ont été fournies par le SEDOL Masterfile® de la London Stock Exchange.